



Maisons-Alfort, le 19 décembre 2014

LE DIRECTEUR GENERAL

## **AVIS**

**de l'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation,  
de l'environnement et du travail  
relatif à la demande de modification d'autorisation de mise sur le marché, portant  
sur un changement de classification toxicologique, consécutif à une obligation  
réglementaire (selon le règlement CLP (CE) N° 1272/2008) et ne comportant qu'une  
proposition de classement par calcul,  
de la préparation phytopharmaceutique  
RACING TF et ses seconds noms commerciaux ACCURATE TF et DAYTONA TF.**

---

L'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail a accusé réception d'un dossier, déposé par CHEMINOVA AGRO FRANCE SAS, relatif à une demande de modification d'autorisation de mise sur le marché, portant sur un changement de classification toxicologique consécutif à une obligation réglementaire (selon le règlement CLP (CE) N°1272/2008) et ne comportant qu'une proposition de classement par calcul, de la préparation RACING TF et ses seconds noms commerciaux ACCURATE TF et DAYTONA TF.

Considérant que la préparation RACING TF a une autorisation de mise sur le marché, n°2100069 en cours de validité jusqu'au 31 décembre 2020;

Considérant la composition intégrale de la préparation RACING TF ;

Considérant le document attestant que la composition intégrale est bien celle acceptée par le Ministère chargé de l'Agriculture ;

Considérant le document, attestant que la proposition pour les formulants ne disposant pas de classification harmonisée à l'échelon communautaire, est conforme à la classification figurant dans les fiches de données de sécurité des fabricants ;

Considérant la proposition argumentée de classement présentée par CHEMINOVA AGRO FRANCE SAS :

Classes de danger : Dangers pour le milieu aquatique ; Danger aigu, catégorie 1 et Danger chronique, catégorie 1.

Pictogramme de danger : SGH09

Mention d'avertissement : Attention

Phrases de risques : H400, H410, EUH 401

Phrases de prudence : P273, P391, P501

**L'Anses émet un avis favorable à la demande de modification d'autorisation de mise sur le marché, portant sur un changement de classification toxicologique consécutif à une obligation réglementaire et ne comportant qu'une proposition de classement par calcul, de la préparation RACING TF et ses seconds noms commerciaux ACCURATE TF et DAYTONA TF, présentée par CHEMINOVA AGRO FRANCE SAS.**

**Marc MORTUREUX**